



CAPC 51/02

Compte-rendu de la CAPC n° 6 du 6 novembre 2002 Mutations catégorie C

1 - Information de la CAPC de mouvements réalisés à la DG

5 sur la brigade de surveillance du ministère
5 dans des bureaux de la direction générale.

Le problème a été soulevé de la transparence des mutations sur la direction générale : les enquêtes circulent mal, pas de tableau interne. La DG a répondu que les candidatures étaient peu nombreuses pour la direction générale surtout en C où les postes proposés sont la plupart du temps des postes de secrétariat ou de bureau d'ordre. Les enquêtes vont être mises sur Aladin ce qui facilitera peut-être la circulation de l'information.

2 - La CAPC a été informée de mouvements réalisés depuis la dernière CAPC n°6 du 25 juin 2002 et d'annulations de mutations suite à réussite aux concours ou sélections à des stages de formation.

3 - Demandes de radiation du tableau annuel de mutations : ces demandes sont justifiées soit par des motifs personnels soit par des motifs de gestion.

Vote : pour à l'unanimité sur l'ensemble des cas exposés.

4 - Examen des demandes d'inscription hors période au tableau des mutations 2002

Ces demandes sont justifiées soit par des changements de situation familiale, soit par suite de stage de formation de spécialiste, soit par une inaptitude à l'exercice des fonctions en surveillance.

La CFDT a voté pour les cas justifiés.

5 - Inscriptions suite à des mesures de réorganisation

Il s'agit de suppressions de recettes locales ou de transferts de recettes locales. Tous les agents qui le demandaient ont été inscrits au tableau.

6 - Inscriptions pour d'autres motifs

Les demandes ont été examinées au cas par cas. Ont été rejetées les demandes qui n'étaient pas valablement justifiées. (3 rejets).

7 transferts d'emplois.

Tous les agents qui acceptaient le transfert ont été mutés.

7 - Examen des refus de mutation

La plupart des agents qui ont refusé leur mutation se sont vus appliquer les sanctions prévues sauf ceux qui pouvaient justifier de changements brutaux de leur situation personnelle.

8 - Emplois proposés par voie d'enquête

- St Georges de Loyapoc OP/CO/AG : le 2ème a été pris (CFDT contre)
- Centre national de logistique télécom à l'ENBD de La Rochelle : le 2ème a été pris uniquement suite à un entretien avec le Chef du bureau C/1 et parce qu'il justifiait de diplômes universitaires (pour un poste de C !). CFDT contre
- Chauffeur à l'ENBD de La Rochelle : une seule candidature retenue.

9 - Mouvements complémentaires

236 mouvements ont été réalisés dont 17 dans les DOM (voir plus loin), 3 par enquête, 12 suite à transfert d'emplois, 30 suite à suppressions d'emplois. 25 mutations de rapprochement de conjoints ont été effectuées dont 5 dans les DOM.

Mutations par branche d'activité :

101 de CO en CO
86 de SU en SU
17 de CO en SU
32 de SU en CO

13 mouvements de spécialistes ont été réalisés dont 1 dans les DOM.
9 mouvements dans les DOM

Guadeloupe : 2 en CO, 2 en SU dont 1 pour rapprochement de conjoints.

Martinique : 6 en CO dont 1 pour rapprochement de conjoints, 2 en SU dont 1 pour rapprochement de conjoints

La Réunion : 1 en SU

Guyane : 2 en CO (Cayenne) dont 1 pour rapprochement de conjoints, 1 en SU (Cayenne).

La CFDT a voté contre ces mutations quand le principe de faire muter prioritairement les originaires n'était pas respecté.

10 - Désignation du personnel d'encadrement à bord des moyens maritimes

La CAPC est consultée uniquement lorsqu'au moins deux agents de l'unité répondent aux critères de désignation et notamment si l'agent retenu est d'un grade inférieur à celui de l'autre candidat.

4 cas ont été présentés à la CAPC. Les critères retenus par l'administration étaient essentiellement l'expérience acquise (qui prime sur le grade). Nous nous sommes abstenus sur un cas litigieux où l'agent qui avait le plus de point était écarté sur dossier.

Paris, le 3 décembre 2002